

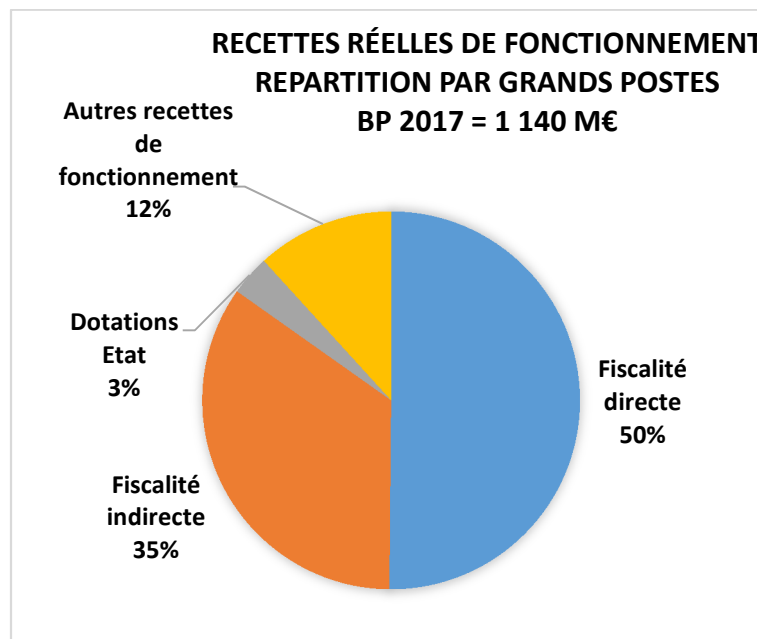
**Budget primitif 2017 – Présentation Synthétique**
**➤ Budget Principal**

Le budget primitif 2017 s'élève à **1,5 milliards d'euros**.

<b>M€</b>		<b>Mouvements réels</b>	<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>Mouvements budgétaires</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 140</b>	<b>12</b>	<b>1 151</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>970</b>	<b>182</b>	<b>1 151</b>
<b>Investissement</b>	<b>Recettes</b>	<b>159</b>	<b>194</b>	<b>353</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>329</b>	<b>24</b>	<b>353</b>
<b>Total</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 299</b>	<b>206</b>	<b>1 505</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>1 299</b>	<b>206</b>	<b>1 505</b>

**• Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 140 M€** contre 1 137M€ de crédits ouverts 2016 (hors reprise de provision pour péréquation).

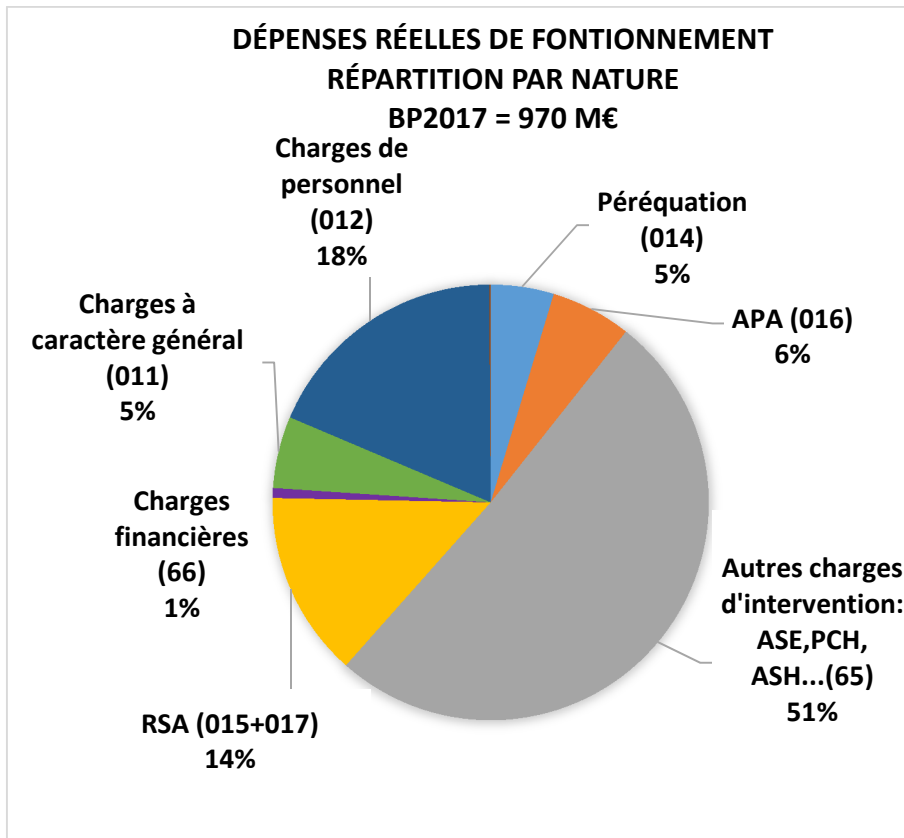


Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est fixé à 12,58% tandis que le taux moyen national s'établit à 15,44%. Le produit attendu de la taxe foncière représente 20% des recettes réelles de fonctionnement.

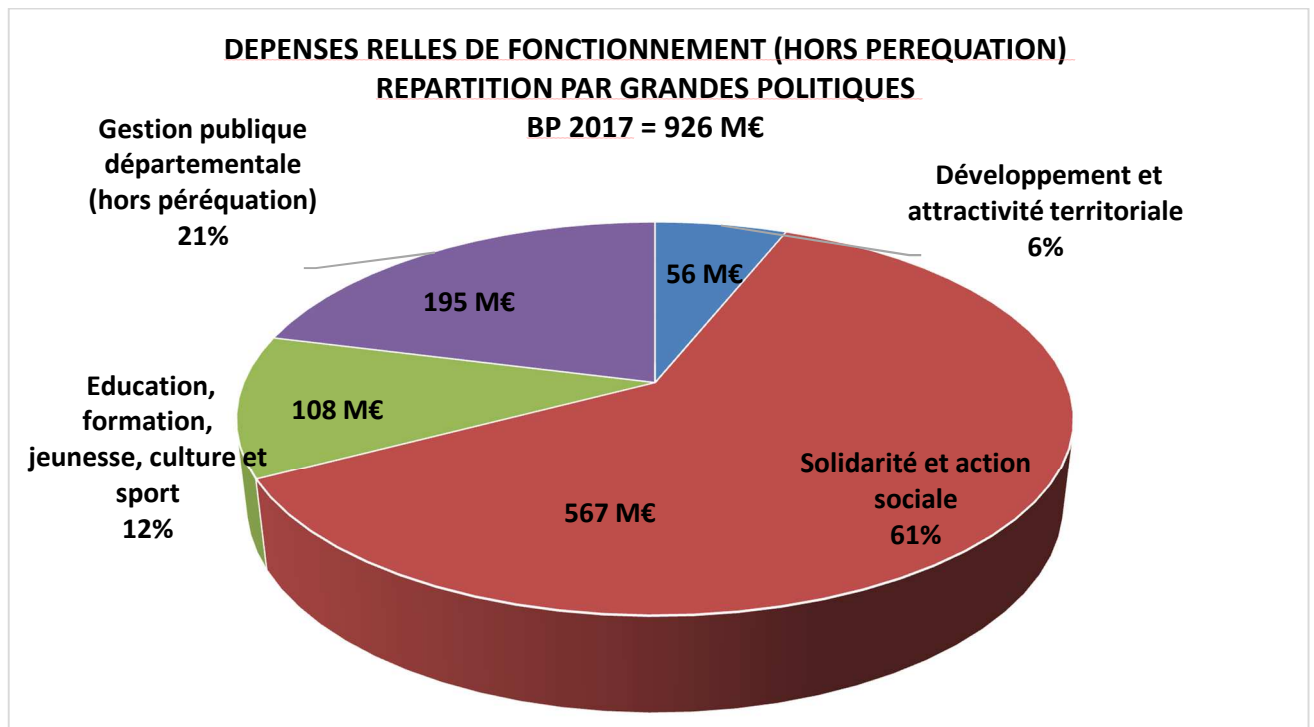
Les concours financiers de l'Etat s'élèvent à 39 M€ contre 74 M€ en 2016 (-47%). La dotation globale de fonctionnement (DGF) du Département des Yvelines s'élève à 20 M€ contre 53M€ en 2016.

- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **970 M€**.



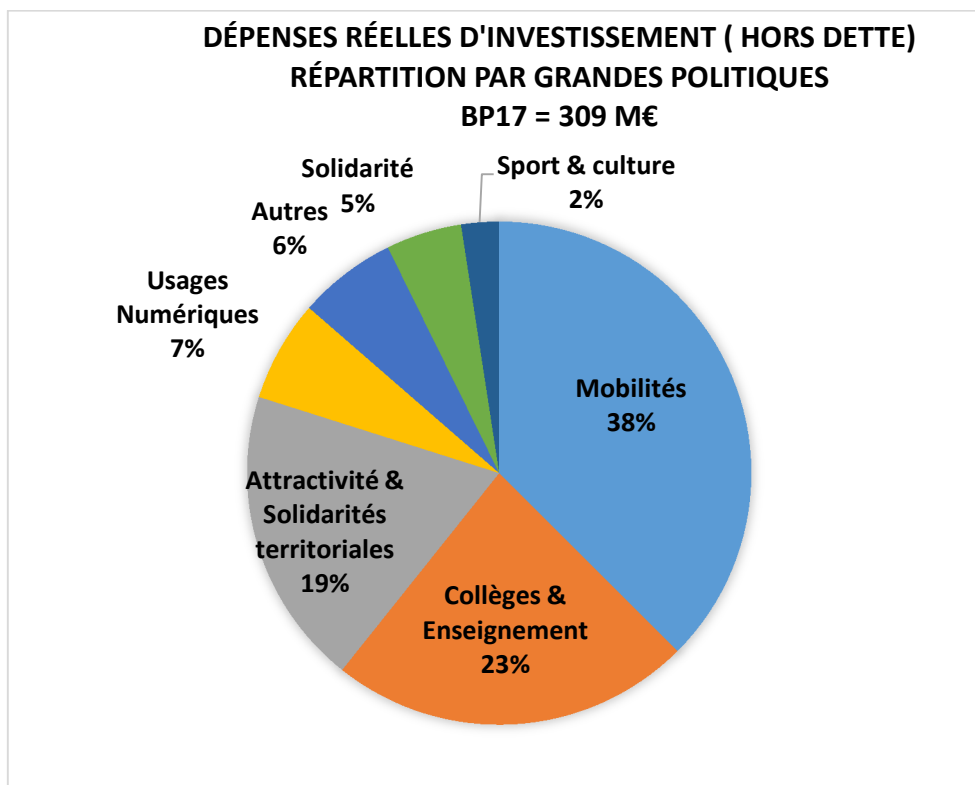
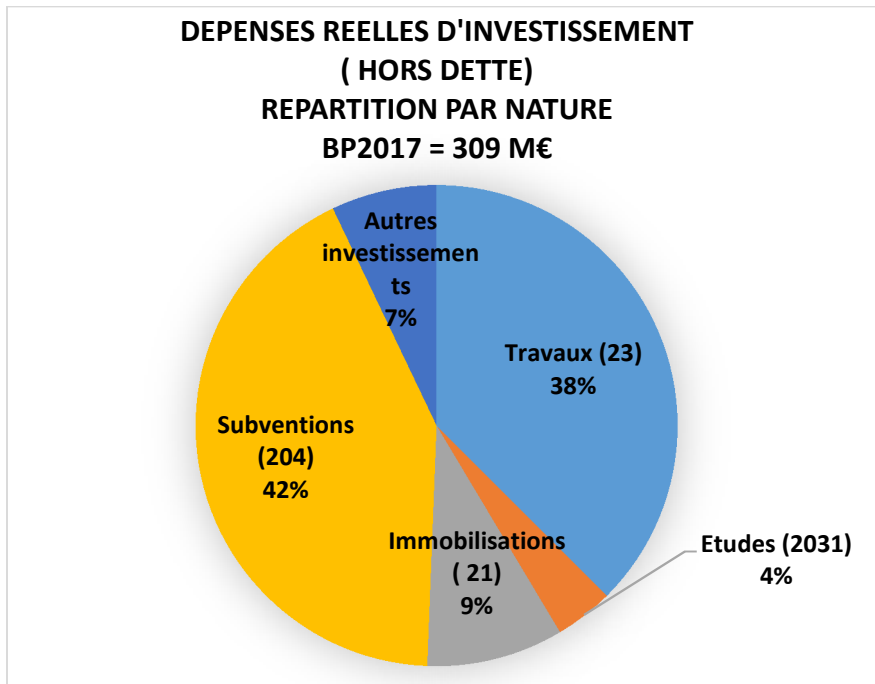
Les prélèvements de péréquation s'élèvent à 44M€ contre 41 M€ en 2016 (+6%). **Hors prélèvements de péréquation, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 926 M€, contre 929 M€ en 2016.**



Les dépenses de solidarité et d'action sociale représentent 61% des dépenses réelles (hors prélèvement de péréquation).

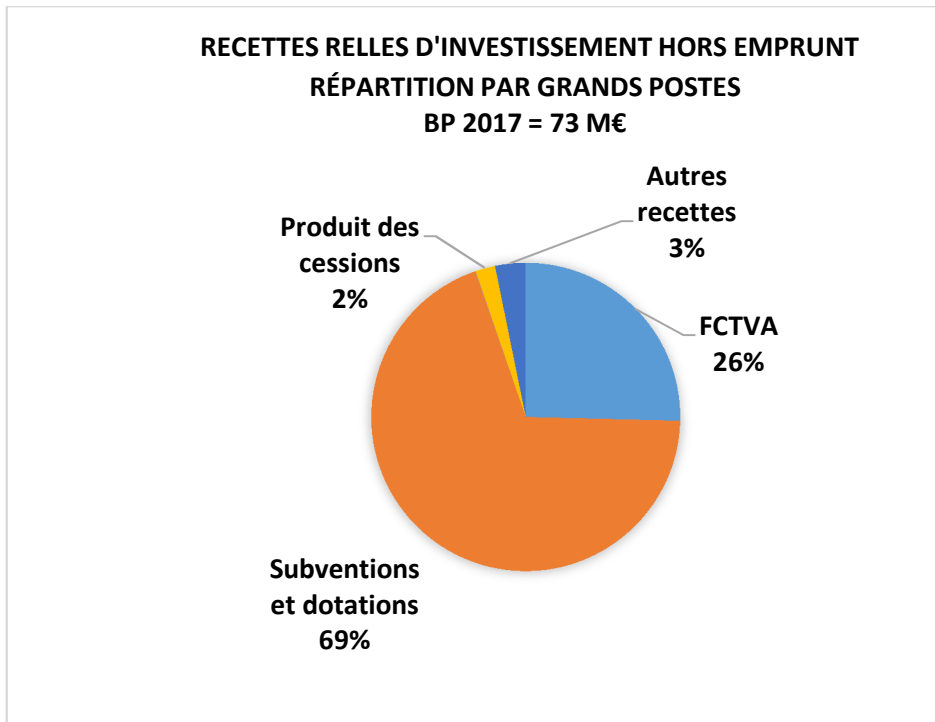
- **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) s'élèvent à **309 M€** contre 296 M€ en 2016 (+ 13M€ soit +4,6%).



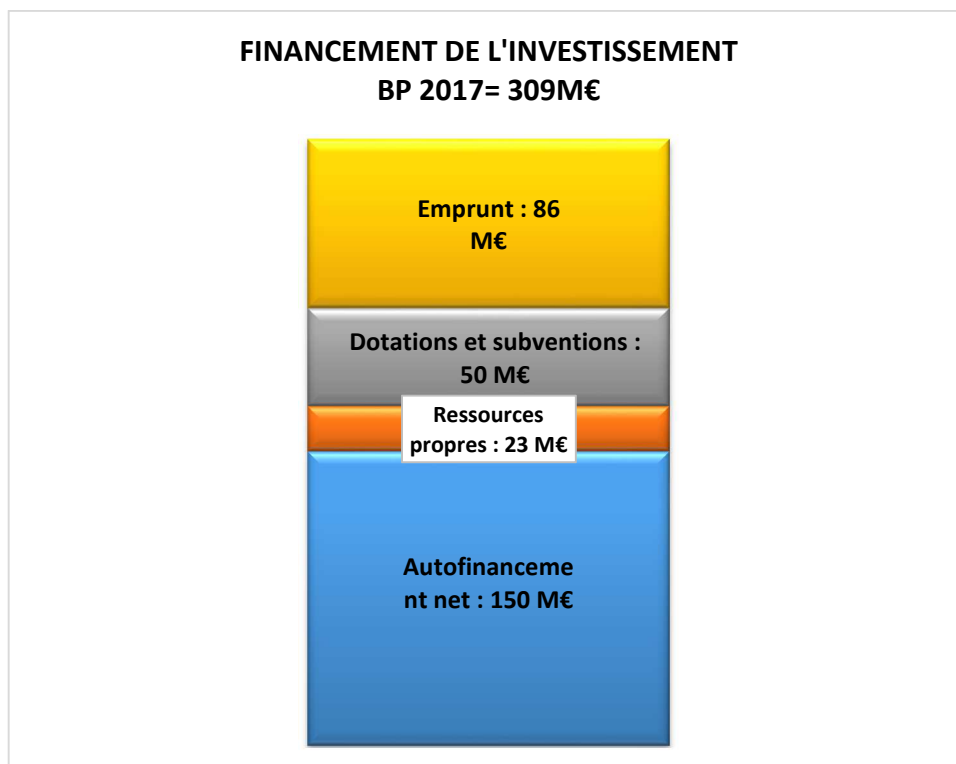
- **Les recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement (hors dette) s'élèvent à **73M€** contre 79M€ en 2016.



L'autorisation d'emprunt s'élève à 86 M€.

Au 1er janvier 2017, l'encours de la dette la dette s'établit à 353 M€, soit 249 €/habitant pour une moyenne nationale d'environ 540 € / habitant.



➤ **Budgets annexes :**

Les 5 budgets annexes du Département concernent :

- Les foyers départementaux d'accueil des enfants en difficulté : Centre Maternel Porchefontaine et Maison de l'Enfance Yvelines ;
- L'institut de formation sociale des Yvelines (IFSY);
- Le musée Maurice Denis;
- Le très haut débit (THD) : compte tenu de la reprise de l'activité par le Syndicat mixte ouvert Yvelines Numériques créé le 12 avril 2016, le budget annexe est clôturé et il n'a pas été adopté de budget primitif pour l'exercice 2017.

• **Budget annexe Centre maternel Porchefontaine**

M€		Mvts budgétaires	Mvts réels	Mvts d'ordre
Investissement	Recettes	0,10	0,02	0,08
	Dépenses	0,10	0,10	0,00
Fonctionnement	Recettes	4,41	4,41	0,00
	Dépenses	4,41	4,33	0,08
Total	Recettes	4,51	4,43	0,08
	Dépenses	4,51	4,43	0,08

L'équilibre du budget est assuré par une subvention départementale de 3,8M€.

• **Budget annexe Maison de l'enfance des Yvelines**

M€		Mvts budgétaires	Mvts réels	Mvts d'ordre
Investissement	Recettes	0,12	0,03	0,09
	Dépenses	0,12	0,12	0,00
Fonctionnement	Recettes	6,97	6,97	0,00
	Dépenses	6,97	6,88	0,09
Total	Recettes	7,09	7,00	0,09
	Dépenses	7,09	7,00	0,09

L'équilibre du budget est assuré par une subvention départementale de 6,9 M€.

• **L'institut de formation sociale des Yvelines**

M€		Mvts budgétaires	Mvts réels	Mvts d'ordre
Investissement	Recettes	0,01	0,00	0,01
	Dépenses	0,01	0,01	0,00
Fonctionnement	Recettes	1,43	1,43	0,00
	Dépenses	1,43	1,42	0,01
Total	Recettes	1,44	1,43	0,01
	Dépenses	1,44	1,43	0,01

L'équilibre du budget est assuré par les recettes d'activité de l'Institution relatives aux actions de formation.

- Le musée Maurice Denis

M€		Mvts budgétaires	Mvts réels	Mvts d'ordre
Investissement	Recettes	0,25	0,20	0,05
	Dépenses	0,25	0,24	0,01
Fonctionnement	Recettes	1,57	1,57	0,00
	Dépenses	1,57	1,53	0,04
Total	Recettes	1,82	1,77	0,05
	Dépenses	1,82	1,77	0,05

L'équilibre du budget est assuré par une subvention départementale de 1,5 M€.